

Objectifs et principes généraux des concours régionaux labélisés FFAP

1- Objectifs

- Développer l'art magique, la créativité, l'originalité, la technique et les arts annexes.
- Reconnaître et valoriser les concepteurs et les créateurs.
- Reconnaître et valoriser les clubs locaux FFAP qui organise des concours.
- Permettre une sélection directe au championnat de France FFAP.

2- Principes généraux – Label

Un label est nécessaire pour se prévaloir d'être un concours régional FFAP, qualificatif pour les championnats de France de magie FFAP. La demande doit être faite au bureau de la FFAP au moins 6 mois avant la première organisation via le responsable de région.

Les concours régionaux doivent avoir reçu l'agrément de la FFAP et se conformer dans leur organisation (désignation du jury, règles de notation, attribution des prix, modalités de fonctionnement) aux prescriptions de la FFAP contenues dans ce document.

Ils doivent être organisés par un club régional FFAP.

Le responsable de région ou une personne mandatée par le bureau de la FFAP doit être associé à l'organisation. Il veillera à la mise en place des dispositions prévues au règlement pour l'organisation du concours en faisant des points d'avancement et de contrôle régulier. Le respect de cette règle est indispensable à l'attribution du label.

Au moins 6 mois avant le concours, le bureau FFAP sera informé officiellement par les organisateurs régionaux des modalités d'organisation. Le bureau de la FFAP sera tenu régulièrement au courant de l'avancée de l'organisation via le responsable régional concerné.

Les organisateurs de concours régionaux qui souhaitent obtenir le label FFAP doivent s'engager par écrit à respecter les critères indiqués dans ce document.

Si la FFAP se rend compte que les critères ne sont pas ou plus respectés, le label pourra être retiré.

Le label FFAP est donné pour une durée de 3 ans reconductibles. Un nouveau dossier devra être déposé dans les 6 mois après la 3^e année pour demander une reconduction.

Le bureau de la FFAP est le seul habilité pour donner ou retirer ce label. Toutes les décisions devront être motivées et mises par écrit.

Si plusieurs concours régionaux sont éligibles, un seul par région FFAP sera retenu et choisi par le bureau de la FFAP.

3- Le concours

Le règlement des concours FFAP fait référence pour l'organisation du concours régional, en tenant compte des aménagements décrits dans ce document.

Les deux conditions de présentation sont :

- Scène
- Close-up

Les disciplines sont :

- 1- Manipulation (MA)
- 2- Magie Générale (MG)
- 3- Grandes Illusions (GI)

- 4- Cartomagie (CA)
- 5- Micromagie (MI)
- 6- Magie pour enfants (ME)
- 7- Mentalisme (MM)
- 8- Arts Annexes (AA) : le numéro doit présenter un caractère magique.

La discipline « invention, perfectionnement » est exclue des concours régionaux et ne se fait qu'au niveau national.

Dans les disciplines « magie pour enfants » et « mentalisme », la durée maximale est portée à 15 minutes.

Des éventuels prix en numéraire sont laissés au libre choix de l'organisateur en fonction du budget du concours.

Les concours régionaux n'ont pas forcément l'obligation de sectoriser leur concours par disciplines.

Les concurrents, s'ils souhaitent faire les championnats de France FFAP, doivent respecter les durées qui correspondent à la discipline correspondante. Les concurrents doivent présenter un numéro complet, d'une durée de 5 minutes au minimum et 10 minutes au maximum.

Sélection pour les championnats de France

À l'issue du concours régional, le champion régional de scène (toutes disciplines confondues) et le champion régional de close-up (toutes disciplines confondues) sont sélectionnés au championnat de France. Le jury, sur accord de la fédération, et dans le cas d'un autre candidat exceptionnel pourrait proposer une troisième sélection sous réserve de place disponible.

4- Le Jury et la notation

4.1- Constitution et nominations

Le jury est constitué d'un président et 4 à 10 membres FFAP en majorité (il est nécessaire de constituer un jury ayant un nombre impair de membres).

Un membre du bureau de la FFAP devra obligatoirement faire partie du jury. Ses frais de transport, d'hôtel et de repas seront pris en charge par la FFAP (ou par l'organisateur si cela est possible). Si aucun membre du bureau ne peut être présent, le président nommera une personne pour représenter le bureau.

Le jury doit être essentiellement composé de magiciens ayant une connaissance approfondie de la théorie et une longue expérience pratique de l'art magique. Il faut également privilégier les jurys membres FFAP.

Des personnalités non magiciennes peuvent être retenues pour leurs compétences dans une discipline artistique, chanson, théâtre... Dans ce cas, on veillera à ce que ce nombre ne dépasse pas le quart des membres du jury.

4.2- Critères d'évaluation

Ce sont les critères FISM qui s'appliquent.

Le jury note par rapport à 6 aspects principaux :

- L'atmosphère magique : la mise en scène, l'ambiance générale du numéro...
- La présentation : l'attitude du magicien, son charisme, le soin qu'il apporte à ses déplacements, son texte, la précision de ses gestes... sont autant de paramètres importants.

- L'impact sur le public : les réactions du public (émotion, rires, applaudissements,...) devront être prises en compte.
- L'esthétique et la composition du numéro : les accessoires, le costume, le maquillage doivent être en harmonie avec le style recherché par le concurrent. Le rythme du numéro, le nombre d'effets, leur enchaînement sont autant de paramètres très importants qui doivent tous être pris en compte.
- La technique : les appareils ou accessoires truqués doivent servir au maximum l'effet recherché. Moins on sentira le truc et plus l'effet sera magique. Le développement d'astuces techniques et l'application de nouveaux principes ou matériaux seront appréciés.
- L'originalité : le caractère unique du numéro doit être le but primordial du concurrent, ne serait-ce qu'en prévision d'une utilisation commerciale.

4.3- Notation

- La grille de notation devra être la grille en vigueur pour le championnat de France FFAP (voir annexe).
- Chaque membre du jury note les concurrents sur 100 points.
- Après chaque présentation, les feuilles de notation sont relevées et les moyennes sont calculées.
- La notation des membres du jury ne comporte aucune décimale (sauf la moyenne).
- Il faut prendre en compte que bien que ce soit les critères FISM, il s'agit d'un concours régional en vue d'une sélection aux championnats de France FFAP. Par conséquent la notation peut être plus souple qu'en championnat de France.
- À la demande des concurrents, leur note leurs seront communiquées.

5- Plagiat

En cas de plagiat avéré, le concurrent dont la présentation est en cause risque la disqualification lors de la délibération finale du jury. Une information sera faite au directeur des concours FFAP, pour qu'il soit attentif si le concurrent essaye de se présenter au championnat de France FFAP par un autre moyen. Le candidat en sera informé ainsi que des conséquences en cas de récidive.

6- Compérage

Il ne pourra pas être attribué de prix à tout numéro **reposant en tout ou partie** sur l'utilisation d'un compère, le candidat sera alors disqualifié. Le jury pourra - dans le doute - interroger le candidat sur le *modus operandi* du tour. Une information sera faite au directeur des concours FFAP, pour qu'il soit attentif si le concurrent essaye de se présenter au championnat de France FFAP par un autre moyen.

7- Communication

Une communication spécifique sera faite dans chaque association FFAP, sur la revue et sur le site pour indiquer les concours labélisés FFAP.